

**L'HOMME**

**L'Homme**

Revue française d'anthropologie

212 | 2014

Varia

---

## Qu'est-ce qu'une "maison" ?

De Lévi-Strauss aux recherches anthropologiques et historiques récentes

*What is a "House" ? . From Lévi-Strauss to Recent Historical and Anthropological Research*

Élie Haddad

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/23755>

DOI : 10.4000/lhomme.23755

ISSN : 1953-8103

### Éditeur

Éditions de l'EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 27 octobre 2014

Pagination : 109-138

ISSN : 0439-4216

### Référence électronique

Élie Haddad, « Qu'est-ce qu'une "maison" ? », *L'Homme* [En ligne], 212 | 2014, mis en ligne le 24 octobre 2016, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/23755> ; DOI : 10.4000/lhomme.23755

---

# Qu'est-ce qu'une "maison" ?

De Lévi-Strauss aux recherches anthropologiques  
et historiques récentes

Élie Haddad

DANS SON LIVRE, paru en 2011, Dionigi Albera critique un certain nombre de notions classiques des études sur la parenté comme celles de famille, ménage, famille nucléaire, famille communautaire et, particulièrement, celles de famille souche et de « maison », « quasi-personnages » qui ont été essentialisés par les chercheurs. Albera démonte les origines idéologiques réactionnaires et autoritaires de la conception de la « maison » paysanne transmise à un héritier unique, tant en France qu'en Autriche, en Allemagne et en Suisse. Cette vision substantialiste d'une forme domestique paysanne dirigée par un chef de famille omnipotent, et d'une unité de production et de consommation à tendance autarcique, a été inconsidérément étendue et appliquée à de multiples contextes. La notion de « maison » charrierait désormais de tels présupposés liés au cadre narratif implicite qui est le sien qu'elle serait devenue un obstacle épistémologique favorisant « irrémédiablement une essentialisation du réel » (*Ibid.* : 62) ; il vaudrait donc mieux s'en passer. Albera préfère construire son propre outillage conceptuel à partir d'analyses denses, locales et contextualisées, dont la généralisation ne peut se faire que progressivement et dans une aire géographique limitée. C'est ainsi qu'à partir d'études concernant les Alpes autrichiennes, il construit l'idéaltype « Bauer », « système de relations centrées sur le domaine transmis intégralement d'une génération à l'autre », dans lequel « [l]e rôle public du détenteur d'un domaine est à la base de l'articulation sociale de la communauté » (*Ibid.* : 475).

La force critique et épistémologique du livre de Dionigi Albera est grande, mais l'auteur est le premier à remarquer que, derrière le type « Bauer », se retrouvent les éléments fondamentaux de la « maison » telle qu'elle a été élaborée et reconnue par les anthropologues dans

de nombreuses sociétés à travers le monde. Ne pourrait-on pas alors penser qu'il s'agit bien d'une structure fondamentale parmi les organisations domestiques ? Cet article ne prétend pas répondre à cette question, mais explorer une autre voie pour « désessentialiser » le terme de « maison », une voie critique interne, reprenant l'historique de ses usages, tant en anthropologie qu'en histoire. Il y a là un moyen de participer au renouveau d'une interdisciplinarité dont les intervenants à la table ronde organisée en 2002 par la Société d'histoire moderne et contemporaine, intitulée « Histoire et anthropologie : nouvelles convergences ? »<sup>1</sup>, s'accordaient à souligner la richesse, mais aussi les difficultés. Il est vrai que, objet de nombreux travaux dans les années 1970-1980, l'anthropologie historique n'a pas porté tous les fruits escomptés, notamment parce que les définitions larges qui en ont été données par ses plus fervents promoteurs<sup>2</sup> ont pu contribuer à la ramener à une question d'objets et d'articulations d'échelles, sans appropriation ou discussion véritables des concepts anthropologiques. Plus encore, dans le domaine important de la parenté, le dialogue entre histoire et anthropologie s'est fait à contretemps : comme le remarquait Michel Nassiet (2002) lors de la table ronde, les historiens se sont appropriés et ont travaillé la notion d'échange et les structures de la parenté au moment même où les anthropologues les remettaient radicalement en cause, ce dont un numéro spécial de *L'Homme* paru en 2000 témoigne (Barry 2000)<sup>3</sup>.

Ces difficultés soulignent la nécessité d'un travail attentif aux notions utilisées et à leur transfert d'une discipline à l'autre, fécond heuristiquement mais qui peut aussi créer des zones d'ombre et laisser des pistes inexplorées. La notion de « maison » mérite d'autant plus un retour sur ses usages qu'elle a été l'un des cœurs des rapports entre histoire et anthropologie de la parenté durant les trente dernières années, dans leur complexité et leurs vicissitudes. L'objectif de cet article ne vise pas l'exhaustivité. Pour ce qui est de l'histoire, notamment, je me contenterai de la période moderne que je connais le mieux et qui a été centrale dans ce champ de recherche. Il s'agit ainsi à la fois de faire le point sur les apports et les évolutions des emplois de cette notion dans les deux disciplines, mais aussi de s'interroger sur les différents fils de significations qui, parfois, se mêlent

1. Les communications en ont été publiées (cf. Minard *et al.* 2002).

2. André Burguière (1986, 2006) voit dans l'anthropologie historique le simple accomplissement du programme de l'école des *Annales* de Lucien Febvre et de Marc Bloch, centré selon lui sur la notion de mentalités.

3. Pour une synthèse des remises en cause et des évolutions de l'anthropologie de la parenté, cf. Chantal Collard (2000).

dans un même terme et rendent la question du comparatisme en sciences sociales d'autant plus complexe qu'il n'est pas toujours aisé de démêler ces fils et les traditions intellectuelles auxquelles ils sont rattachés. La difficulté est encore plus grande lorsque, comme c'est le cas pour la notion de « maison », le terme utilisé en sciences sociales est aussi un vocable qui vient du passé, dont le sens n'était pas nécessairement le même, et qui comme tout vocable a vu sa signification évoluer dans le temps. Derrière ces problèmes se pose bien sûr la question du rapport des mots aux réalités sociales qu'ils prétendent décrire, de la différence entre, d'une part, les descriptions produites par une société à une époque donnée, d'autre part, les outils forgés pour rendre compte des phénomènes sociaux dans le cadre d'une visée scientifique, différence *emicletic*<sup>4</sup> dont on ne saurait trop rapidement faire une frontière étanche. La clarification des notions employées est essentielle au travail des sciences sociales, à l'élucidation des phénomènes étudiés et au débat sur leur pertinence. C'est ce à quoi voudrait contribuer ce retour historiographique sur le concept de « maison ».

### Claude Lévi-Strauss et la notion de “maison”, entre comparatisme et anachronisme<sup>5</sup>

La notion de « maison », proposée par Claude Lévi-Strauss assez tardivement dans sa carrière, au milieu des années 1970, avec l'ambition de comprendre les sociétés cognatiques qu'il avait jusque-là laissées de côté, est devenue célèbre. Rappelons la définition qu'il en donne : « héritage matériel et spirituel comprenant la dignité, les origines, la parenté, les noms et les symboles, la position, la puissance et la richesse », la « maison » se conçoit plus précisément comme :

« [une] personne morale détentrice d'un domaine composé à la fois de biens matériels et immatériels, qui se perpétue par la transmission de son nom, de sa fortune et de ses titres en ligne réelle ou fictive, tenue pour légitime à la seule condition que cette continuité puisse s'exprimer dans le langage de la parenté ou de l'alliance, et, le plus souvent, des deux ensemble » (Lévi-Strauss 1983a : 1224 ; 1979 : 48).

4. Cette distinction a été proposée dans les années 1950 par le linguiste Kenneth Pike (1954-1960). Claude Lévi-Strauss (1983b : 161-164) a critiqué un usage trop poussé de cette distinction. Pour une synthèse plus récente des débats, cf. Jean-Pierre Olivier de Sardan (1998). Pour une réflexion sur ces termes compris comme procédures d'analyses et non comme contextes, voir Simona Cerutti (2004).

5. Ce texte a été rédigé avant la parution du livre de Maurice Godelier (2013) qui reprend, dans son chapitre V, le dossier de la « maison » chez Lévi-Strauss. Pour des raisons de clarté, j'ai cependant préféré conserver cette première partie, même si elle est parfois redondante avec l'exposé de Godelier.

Cette notion apparaît dans un article dont le premier titre, « Nobles sauvages » (1979), pose expressément le comparatisme comme le cœur de la démarche intellectuelle qui a permis à Lévi-Strauss de la formuler. En revanche, dans *La Voie des masques* (1988), le texte fut republié en un chapitre intitulé « L'organisation sociale des Kwakiutl », traduction du titre anglais d'un célèbre article de Franz Boas (1920), ce qui mettait l'accent sur l'objectif de son auteur dans le champ de l'anthropologie.

Lévi-Strauss cherchait en effet à résoudre les difficultés auxquelles Boas s'était heurté pour interpréter la parenté chez les Kwakiutl, un peuple d'Indiens installés dans la partie nord-est de Vancouver et sur la côte qui lui fait face. Ce qui intriguait les anthropologues, c'étaient les aspects matrilineaires de la parenté chez les aristocrates kwakiutl. L'époux peut y assumer le nom et les armes de son beau-père, devenant ainsi membre du lignage de sa femme. Les biens, titres, noms et les emblèmes nobiliaires se transmettent tantôt en ligne masculine, tantôt en ligne féminine, tantôt par filiation et tantôt par alliance. En revanche, l'autorité sur le groupe (« la *gens* », disait Boas lorsqu'il commença à travailler sur les Kwakiutl) se transmet de père en fils : le père est bien le chef de la famille. Dans son article fondamental publié en 1920, Boas renonce au terme de *gens* pour reprendre le vocable indigène de *numaym*. Il montre qu'il y a deux catégories de titres dans la noblesse kwakiutl : ceux qui restent dans le lignage et ne peuvent en sortir ; ceux qui sont transmis au gendre par l'intermédiaire de la femme, pour ensuite passer aux enfants. Il n'y a pas de différence de nature entre ces titres. Boas note ensuite que les biens des *numaym* sont à la fois matériels et spirituels, et qu'en l'absence de fils, il arrive qu'un gendre succède à son beau-père à la tête du *numaym* de celui-ci. L'anthropologue germano-américain faisait de ce type de structure quelque chose sans équivalent dans les archives de l'ethnologie.

Claude Lévi-Strauss, au contraire, montre que l'on retrouve ce type de système ailleurs, en Polynésie et en Indonésie notamment. Les Yurok de la côte nord de la Californie, étudiés par Alfred L. Kroeber, fonctionnaient également de cette façon, même si leur ethnologue ne les avait caractérisés que négativement. Mais, pour qu'il en eût été autrement, dit Lévi-Strauss, il eût fallu que le concept de « maison » fût partie des outils de l'ethnologie aux côtés de ceux de tribu, de village, de clan et de lignée. L'anthropologue français forge donc un concept adéquat grâce à la comparaison avec l'histoire du Moyen Âge européen. C'est en effet à partir de ses discussions avec Georges Duby et de sa lecture de Karl Schmid que Lévi-Strauss trouve dans l'Europe médiévale un terme et des éléments permettant de comprendre le système de parenté des Kwakiutl<sup>6</sup>.

6. Boas avait déjà envisagé ce rapprochement avec l'Europe médiévale. Il indiquait qu'il était .../...

Claude Lévi-Strauss cite Karl Schmid qui soulignait que l'*Adelsgeschlecht* ne coïncidait pas avec la lignée agnatique, et qu'elle était même souvent dépourvue de base biologique. Schmid renonçait à y voir autre chose qu'un « héritage spirituel et matériel, comprenant la dignité, les origines, la parenté, les noms et les symboles, la position, la puissance et la richesse, et assumé [...] eu égard à l'ancienneté et à la distinction des autres lignées nobles »<sup>7</sup>. Pour Lévi-Strauss, il n'y a dans tous ces travaux qu'une seule et même institution : la « maison », dont il donne la définition déjà citée.

Paradoxalement, le terme de *domus* n'apparaît jamais dans la documentation de Georges Duby. Analysant la « mutation lignagère » qu'il voit survenir au XI<sup>e</sup> siècle dans le Mâconnais (1972)<sup>8</sup>, l'historien utilise le mot « maison », qu'il reprend de Schmid, alors que ce terme ne prit en français un sens lié à la parenté nobiliaire qu'au XV<sup>e</sup> siècle. L'usage qu'en faisait Duby était donc anachronique, et il était de plus assez lâche puisqu'il le considérait comme un équivalent de lignage ou de race (1990 [1988], 1995 [1981])<sup>9</sup>. Lévi-Strauss, de son côté, tira les conséquences exactes des descriptions empiriques de Duby en les mettant en relation avec l'organisation des Kwakiutl, mais il entérina du même coup la confusion de vocabulaire faite par le médiéviste.

Dans la suite de son article, Lévi-Strauss compare les différents biens en jeu chez les Kwakiutl et chez les indigènes de l'Europe médiévale, indiquant qu'ils forment un « moyen de gouvernement ». Il insiste sur les manipulations de parenté à l'œuvre, encore relevées par Montaigne au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. Les deux points centraux de ce que l'anthropologue appelle les « sociétés à maisons » lui semblent résider dans la dialectique de la résidence et de la filiation, et dans une équivalence fondamentale : structurellement, la filiation vaut l'alliance et l'alliance vaut la filiation. Une des marques de la dialectique résidence/filiation est l'existence simultanée des noms de race et des noms de terre. La « maison » est :

[Suite de la note 6] possible d'opérer une comparaison entre les modes de dévolution du nom et des privilèges chez les Kwakiutl, et les majorats en Europe : la transmission de certains biens – les héritages familiaux, écrit Boas – se fait en ligne directe tandis que d'autres biens sont en libre disposition. Boas faisait aussi une comparaison avec les modes de transmission des bijoux par les femmes (1988 [1940] : 366).

7. Cité par Claude Lévi-Strauss (1979 : 47).

8. Voir aussi le chapitre « Structures familiales dans le Moyen Âge occidental », in Georges Duby (1990 [1988] : 129-138).

9. Duby suit en cela Schmid, qui emploie toujours *Haus* accompagné de *Geschlecht*, comme une sorte d'équivalent complémentaire.

10. Montaigne fustige « le vilain usage [...] d'appeler chacun par le nom de sa terre et Seigneurie », parce qu'il fait « mesler et mesconnoistre les races », c'est-à-dire les groupes de descendance patronymiques (in 1992 [1588] : 278).

« [une] création institutionnelle permettant de composer des forces qui, partout ailleurs, semblent ne pouvoir s'appliquer qu'à l'exclusion l'une de l'autre en raison de leurs orientations contradictoires. Descendance patrilinéaire et descendance matrilinéaire, filiation et résidence, hypergamie et hypogamie, mariage proche et mariage lointain, race et élection » (Lévi-Strauss 1979 : 53).

En élargissant son propos, Lévi-Strauss inscrit l'institution de la « maison » dans une perspective évolutionniste. Son apparition correspondrait chaque fois à un même état de fait :

« [...] état où les intérêts politiques et économiques, qui tendent à envahir le champ social, n'ont pas encore pris le pas sur les "vieux liens du sang" comme disaient Marx et Engels. Pour s'exprimer et se reproduire, ces intérêts doivent inévitablement emprunter le langage de la parenté, bien qu'il leur soit hétérogène ; en effet, aucun autre n'est disponible. Et inévitablement aussi, ils ne l'empruntent que pour le subvertir » (*Ibid.* : 54).

La « maison » permet de donner, par le langage de la parenté, un fondement naturel – même s'il s'agit bien d'une fiction – aux entreprises des grands. La notion est donc liée, chez Lévi-Strauss, à une organisation des pouvoirs et à une hiérarchie sociale.

Dans son cours au Collège de France de 1977-1978, Lévi-Strauss étend ses développements sur la « maison » à d'autres sociétés, indiquant qu'il faut passer de la conception « d'un *substrat objectif* à celle de l'*objectivation d'un rapport* : rapport instable d'alliance que, comme institution, la maison a pour rôle d'immobiliser, fût-ce sous une forme fantasmatique » (1984 : 195). À partir de là, il développe l'idée qu'il est possible de transposer la notion de fétichisme, telle qu'appliquée par Karl Marx à la marchandise, à la « maison » : cette dernière est mieux comprise si elle est perçue comme une opération d'objectivation des relations que comme un phénomène substantiel. L'unité de la « maison » relève en grande partie de la fiction. Elle masque les tiraillements internes et sous-jacents qui menacent de la fragmenter.

Il existe, me semble-t-il, une tension dans la définition de Lévi-Strauss, entre la « maison » comme structure sociale (sur le modèle de la lignée, du clan ou de la tribu) et la « maison » comme résultat d'actions et d'une volonté pour maintenir une unité par les contraintes collectives. Autre façon de le dire, le problème se pose de l'articulation entre l'idée de « sociétés à maisons », pensées de manière structurale comme les sociétés dont la parenté serait lignagère par exemple, et le fait que la « maison » soit pleinement un phénomène hiérarchique, qui rend nécessaire un ensemble d'actions pour maintenir opératoire la fiction des relations que vient recouvrir le terme « maison », et qui laisse penser que toutes les familles d'une société ne forment pas de telles fictions institutionnalisées. On peut

donc admettre qu'il y a deux pôles dans la définition lévi-straussienne : l'un qui insiste sur la pérennité du système et la volonté de reproduction à l'identique, l'autre, au contraire, qui met l'accent sur les processus de changements et sur la nécessité d'actions et de projets pour fonder, maintenir et reproduire une « maison » sur plusieurs générations, ce qui impose une perspective historique dans l'analyse. La « maison » s'inscrit, de ce point de vue, dans l'évolution personnelle de Lévi-Strauss, son rapprochement avec l'histoire et sa prise en compte de l'axe de la descendance qu'il avait entièrement écarté au profit de l'alliance (Godelier 2013 : 65 et 197-225). Mais Lévi-Strauss n'a jamais lui-même étudié ou mis en route des recherches sur ces interactions au sein des « maisons » et entre les « maisons ». Quoi qu'il en soit, la notion de « maison » met au cœur de son raisonnement la question de la transmission du patrimoine, matériel et symbolique, ouvrant la voie à un dépassement de l'analyse en termes de structures de la parenté.

### **Ethnologie, histoire rurale et histoire de la famille : famille-souche et “maison”**

C'est surtout chez les historiens et les anthropologues ruralistes français que la notion de « maison » a été utilisée dans le cadre des études qui cherchaient à comprendre le rôle de l'héritage et de la transmission dans la structuration des familles paysannes passées : des systèmes à « maisons » ont par exemple été décrits dans le Massif Central, les Alpes et surtout dans les Pyrénées<sup>11</sup>. Pourtant, l'influence du concept de Lévi-Strauss est restée ténue. C'est en effet à partir d'une autre filiation intellectuelle que les maisons paysannes ont été analysées par des historiens et des ethnologues : celle de la « famille-souche » de Frédéric Le Play<sup>12</sup>, qui appela ainsi l'un des trois modèles familiaux qu'il forgea pour rendre compte de la famille dans l'histoire, modèle qu'il avait bâti à partir de ses observations dans les Pyrénées au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (Le Play 1855)<sup>13</sup>. Il y décrivait l'importance de la succession d'héritiers d'un patrimoine gardé intact, centré sur une maison et une exploitation, dans lesquelles vivait une famille élargie, qui n'avait pas la rigidité de la famille patriarcale antique

11. Pour une bibliographie et une historiographie des recherches sur la famille-souche dans les Pyrénées, cf. Jacques Poumarède (2005).

12. Pour un point sur les études rurales dans cette filiation intellectuelle depuis le début des années 1970 jusqu'à la fin des années 1980, lire Tiphaine Barthélémy (1988).

13. Sur Le Play et la famille-souche, cf. Louis Assier-Andrieu (1984) et Richard Wall (2009). Pour une réévaluation du parcours intellectuel de Le Play, voir Stéphane Baciocchi & Jérôme David (2005-2006).



ni l'instabilité de la famille contemporaine. Pour Le Play, la famille-souche était la meilleure organisation familiale possible, en fonction de laquelle il fallait réformer la société.

Les travaux de Pierre Bourdieu, au début des années 1960, sur les paysans du Béarn (2002) réactualisèrent la famille-souche de Le Play à partir de l'examen des échanges matrimoniaux entre maisons (*maysous*), mais en insistant sur la nécessité économique du maintien de l'intégrité des patrimoines fonciers<sup>14</sup>. C'est encore la filiation le playsienne qui domine dans les travaux du *Cambridge Group for the History of Population and Social Structure*, dirigé par Peter Laslett (même si ce dernier était critique avec la catégorie de famille-souche), qui visaient, dans la suite des études de démographie historique, à classifier les groupes domestiques (*households*) pour déterminer la géographie des différentes formes familiales (Laslett 1972). Cet objectif se retrouve chez Emmanuel Todd qui s'est attaché à compléter les catégories de Le Play en intégrant les données de classification des ménages dans une perspective diffusionniste expressément construite contre le structuralisme de Lévi-Strauss (Todd 2011). Les études sur les Pyrénées furent largement tournées vers l'utilisation de la classification des ménages proposée par le groupe de Cambridge, tout en introduisant des critiques qui permirent la mise en évidence de « cycles familiaux » (Fauve-Chamoux 1984), en montrant que les familles changent de forme en fonction des cycles de vie de leurs membres (Fine 1977).

Au moment où ces travaux se développaient, Emmanuel Le Roy Ladurie donna à lire le livre de Jean Yver (1966) sur la géographie coutumière d'Ancien Régime à travers un prisme anthropologique, qui le conduisit à présenter les grands systèmes coutumiers de la France d'Ancien Régime comme grands systèmes de transmission opposant au « pôle égalitaire et lignager » un « pôle précipitaire et ménager » (Le Roy Ladurie 1972), ce dernier recoupant en partie la famille-souche de Le Play. Dans la suite de cet article, le succès de son livre sur Montaillou (1982 [1975]), qui abordait tous les aspects de la vie des « maisons » (*ostals* ou *domus*) de ce village occitan au tournant du XIV<sup>e</sup> siècle, conféra une grande notoriété à ces systèmes de transmission du patrimoine. Les travaux d'André Burguière (2000 [1993]) ont repris ces approches en insistant sur le partage entre une France égalitaire, située surtout au nord, et une France

14. Trente ans plus tard, dans ses cours au Collège de France, Bourdieu réutilisa ses travaux sur les paysans béarnais – en affirmant les avoir écrits contre le structuralisme – pour comprendre la maison royale, forger sa notion d'État dynastique et analyser la transformation de celui-ci en État impersonnel. À cette occasion, il fit le rapprochement avec la notion de « maison » de Lévi-Strauss, sans cependant s'y arrêter (Bourdieu 2012 : 371-437).

inégalitaire, principalement au sud, et en utilisant le terme « maison » à la fois pour les régions de montagne dans lesquelles ce système existait et pour les élites nobiliaires.

Les nombreuses études qui ont suivi sur la « maison » paysanne n'ont pas été élaborées à partir de la notion proposée par Lévi-Strauss, mais dans la continuité des approches précédentes, les mots vernaculaires qui désignaient de telles maisons, à la fois comme lieux d'habitation et comme groupes familiaux (*domus, ostal, ostau, casa...*), étant repris et interprétés à partir de la notion de famille-souche. Ce n'est que dans un second temps, dans les années 1980, que ces travaux d'histoire rurale ont rapproché la famille-souche de la « maison » telle qu'envisagée par Lévi-Strauss. Encore celle-ci est-elle toujours restée à l'arrière-plan et peu utilisée expressément. De manière assez symptomatique, l'introduction d'Isaac Chiva et de Joseph Goy aux *Baronnies des Pyrénées* (1981) ne cite pas les travaux de Lévi-Strauss sur la « maison »<sup>15</sup>. Et il faut noter que ce dernier ne s'est jamais appuyé non plus sur les travaux des spécialistes des « maisons » paysannes dans ses propres recherches.

Les ruralistes qui se sont penchés sur la famille-souche ont tous insisté sur la résidence comme principe d'organisation du patrimoine (Barthélémy 2002), en raison de la dévolution de ce dernier à un héritier unique, et ce, bien au-delà de la Révolution française, jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Pierre Lamaison (1979) s'est ainsi intéressé au cas du Gévaudan, où le statut social se forge principalement, comme dans le reste des sociétés paysannes en France, grâce aux modes de transmission de la terre et des biens, c'est-à-dire suivant un type de succession héréditaire non assimilable à la filiation proprement dite, mais qui ne lui est pas étranger. Les stratégies matrimoniales ne peuvent être perçues et interprétées qu'en se référant à ce mode de succession entre consanguins, fondé sur les *ostals*, véritables unités d'échange, formant un système stable. La coutume précipitaire consiste à instituer un héritier dans chaque fratrie et à l'établir au moment de son mariage. Aucune consanguinité n'apparaît entre proposant appartenant au même *ostal* ou à la même lignée patrimoniale, et aucun mariage (ou presque) ne se produit entre héritiers d'*ostals* différents. Des raisons semblables expliquent les deux phénomènes : tous deux provoqueraient un effet de concentration des biens qui, d'une part, condamnerait nombre de cadets à la pauvreté véritable et, d'autre part, aboutirait à la disparition progressive de divers *ostals*, peu à peu englobés dans ceux qui auraient acquis une position dominante.

15. Ni le reste de l'ouvrage ni le tome II paru en 1986 ne font référence à la « maison » selon Lévi-Strauss.

Cette stabilité n'est cependant pas toujours aussi grande, bien qu'elle reste la norme. En Haute-Provence, les stratégies du père de famille sont orientées vers un triple but : garder un fils héritier dans sa maison, conserver l'autorité sur la « maison » le plus longtemps possible, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, et sauvegarder des biens suffisants autour de la *domus* pour que la famille « élargie » vivant sous le même toit puisse se nourrir. En fonction des hasards de la donne, la stratégie du père oscille entre deux pôles : le modèle nobiliaire, qui est de donner la meilleure part au fils aîné institué héritier et d'exclure les frères et sœurs ; et l'autre pôle, plus égalitaire, avec des conduites moins rigides, des changements possibles du choix de l'héritier au fur et à mesure du cycle familial, et un partage moins inéquitable du patrimoine entre les garçons (Collomp 1983).

Cette volonté de conservation est également soulignée par Anne Zink, pour qui certaines coutumes du Sud-Ouest de la France créent un système qui correspond au cœur de la définition proposée par Lévi-Strauss, puisqu'elles :

« [...] font de la maison le véritable propriétaire du patrimoine dont les héritiers successifs ne sont que des sortes d'usufruitiers et dont ils ne peuvent pas davantage disposer que s'il s'agissait d'un bien de main-morte. Dans ces conditions, la maison se perpétue comme une institution » (1993 : 486).

Des différences existent cependant. Dans les Baronnie des Pyrénées, le système coutumier imposait la transmission intégrale de l'héritage à un seul héritier. Les dots, qui correspondaient à la légitime, n'étaient pas données sous forme de terres, pour éviter le démembrement du patrimoine foncier, sauf en cas de pression démographique forte (Augustins 1981). Mais l'héritier n'était pas choisi de la même façon selon que s'appliquait un droit d'aînesse absolue, voire une primogéniture intégrale, quel que soit le sexe de l'enfant premier né (Arrizabalaga 1997), ou bien que les parents faisaient un aîné en choisissant l'héritier. Anne Zink (1993) s'attache de son côté à distinguer les différents types de maisons en fonction des différents droits réglant la transmission. Cette institution n'est désignée par un terme que dans le sud de la coutume de Dax, sous le nom de « capcazal », dont le nombre est limité grâce à l'aînesse. C'est la capcazal qui a droit à l'usage des communaux, mais ses droits et son identité n'existent que par la reconnaissance de la communauté. On retrouve un type semblable, mais avec des variantes locales, en Béarn, en Bigorre et en Bidache. En revanche, à l'est du Lavedan ou de la vallée d'Aure, le système coutumier change. Zink indique que l'on peut interpréter les institutions d'héritiers et le recours aux substitutions que l'on observe dans ces vallées comme « le signe d'un regret et comme un effort

du monde paysan pour compenser la perte d'une coutume d'aînesse », mais qu'en réalité il y a là un comportement très répandu dans les pays de droit écrit et que, dès que « pour sauvegarder l'unité de ce que nous appelions jusqu'ici les biens de la maison, il faut compter sur la bonne volonté du père de famille, les biens ne sont plus ceux de la maison, elle n'est plus un sujet de droit, il faut parler de patrimoine » (*Ibid.* : 487).

En réfléchissant d'abord à partir des systèmes mis en place par le droit coutumier et le droit écrit, en ce qu'ils formalisent de manières différentes des relations entre ce qui est transmis et ceux qui transmettent, Zink s'éloigne de la définition englobante de la « maison » selon Lévi-Strauss. Derrière des résultats qui peuvent paraître semblables, ces formalisations n'attribuent la même place ni au bien transmis, ni au chef de famille, ni à l'héritier. Ces phénomènes *a priori* équivalents cachent une réelle variété des organisations sociales et on ne peut mettre sous le nom de famille-souche la *casa* du Capcir, l'*osta* du Gévaudan ou l'*ostau* béarnais.

Pourtant, malgré cette variété réelle, des logiques semblables apparaissent que les différents travaux sur ces familles-souches paysannes montrent bien, en s'attachant notamment aux pratiques et pas seulement au droit. Le monde décrit par Pierre Lamaison repose à la fois sur une grande stabilité des « maisons » et sur une concurrence forte entre elles, qui s'accompagne d'une conflictualité réelle et d'une violence systémique (Claverie & Lamaison 1982). On retrouve ailleurs cette tension entre la stabilité recherchée des « maisons » et les luttes entre elles, le tout dans un monde inégalitaire créateur de liens de dépendance (Assier-Andrieu 1982). Les « maisons » s'inséraient dans une hiérarchie fondée sur de multiples critères : la richesse économique, les places politiques détenues, les honneurs accumulés, le prestige du nom. Alain Collomp montre également que les « maisons » tentaient d'accaparer et de transmettre les charges communales qui renforçaient leur honneur et leur éclat. Tout cela créait des relations de parenté avec des familles socialement diversifiées et favorisait un clientélisme généralisé (Pélaquier 1996).

Les pratiques dévoilent aussi l'adaptabilité de la famille-souche, malgré les changements juridiques, notamment ceux de la Révolution, malgré aussi les déséquilibres démographiques qui ont progressivement modifié le système. Les recherches ont révélé que Le Play décrivait de manière idéale un système en fait déjà en crise et remis en cause en raison de la pression démographique, qui obligeait de plus en plus à l'exode rural (Fauve-Chamoux 2009a et b) et conférait une place de plus en plus grande aux femmes (Fauve-Chamoux 2006). La subsistance des cadets était liée à l'existence d'une proportion de terres possédées en collectivité qui permettaient aux cadets non mariés de s'employer au service des maisons

et de la communauté (Zink 1993). Bien après la mort de Le Play, la pression sur ces communaux, la transformation d'un rapport à la terre devenue marchandise, le tourisme et les sports d'hiver, conférant de nouveaux usages à la terre et en faisant monter le prix, rompirent le consensus des cadets concernant leur exclusion, mettant fin à la prolongation du système des « maisons » (Assier-Andrieu 1981). Dans ses travaux sur le Béarn, Bourdieu (2002) montrait ainsi que l'on était passé du célibat des cadets au célibat des aînés, signe d'un changement de logique profond du système matrimonial.

L'assimilation entre « maison » au sens Claude Lévi-Strauss et famille-souche a, on le voit, été largement faite, plus ou moins explicitement, par les ruralistes français, qui se sont plutôt fondés sur la définition donnée par l'anthropologue en termes de structure sociale, plus congruente avec la perspective le playsienne et avec l'idée de recherche d'équilibre de la part des communautés paysannes, qui conduisait à une relative stabilité des maisons. On doit la plus forte théorisation de cette identification à Georges Augustins (1989) qui interprète la « maison » ou famille-souche comme l'une des trois principales formes d'organisation sociale constituées par les règles de succession et d'héritage, aux côtés de la parentèle et du lignage. La « maison » est conçue comme l'expression d'une forme de transmission dans laquelle domine le principe résidentiel mis en avant par Lévi-Strauss, ce qui a des conséquences sur la matérialité même de la vie paysanne. La définition du système à « maison » proposée par Augustins est « la combinaison de la succession unique et de l'héritage précipitaire » (*Ibid.* : 129), tandis que le lignage se définit par la combinaison de la succession segmentaire agnatique et de l'héritage sélectif, et que la parentèle associe la succession segmentaire cognatique et l'héritage égalitaire. Il s'agit là de modèles, les Pyrénées étant assez exceptionnelles par le degré de réalisation du modèle combinant la maison comme unité de base de la vie sociale, l'héritage précipitaire associé à la succession unique et le système dotal. Mais, le plus souvent, s'observent des situations de compromis entre principe parental et principe résidentiel (Augustins 1986).

Dans la suite de ces travaux, mais en reprenant plus fortement la notion forgée par Lévi-Strauss, Bernard Derouet écrit que les pratiques de transmission s'ordonnent autour de deux grandes logiques : une logique de la filiation et une de la résidence. Dans le premier cas, le droit à l'héritage est purement déterminé par la parenté. Dans le second cas, ce droit est « lié au rapport matériel et de nature, au fond, "sociologique" qu'on continue d'entretenir avec le groupe domestique et le patrimoine au sujet

duquel se pose un problème de transmission ; l'on n'est héritier que si l'on est "successeur", ici les deux notions ne sont pas dissociées » (1995 : 655). Dans ce dernier cas, l'héritage et la transmission ne sont pas un problème de transfert des biens et des choses entre les gens, mais un problème de place ou de situation que les individus occupent par rapport aux choses et aux biens. « Il n'y a pas d'héritage au sens propre du terme, [...] il y a seulement succession dans un bien, ou plutôt accession à une place » (*Ibid.* : 665-666). Cette logique s'accommode de règles coutumières différentes qui, de toute façon, ne revêtent pas un caractère d'obligation, sauf en cas de prohibitions expresses, et sont fonction dans les milieux paysans du type d'exploitation et de rapport à la terre (Derouet 1997a). Ces pratiques de transmission sont évolutives, mais de manière non linéaire. L'apogée de la famille-souche se situe à la fin du Moyen Âge et son déclin est amorcé dans les deux derniers siècles de l'Ancien Régime, selon Jacques Poumarède (2005). Pour Derouet (1989), les chronologies sont variables mais on peut voir dans ces systèmes inégalitaires des réponses aux crises de la fin de la période médiévale. Surtout, ils sont toujours liés à la rigidité du système social, quelles que soient les causes de cette dernière. Dionigi Albera (2011) a été encore plus loin en ce sens, en montrant que les facteurs politiques et juridiques, ainsi que leurs transformations historiques, sont cruciaux dans l'apparition et la perpétuation des « maisons ».

En 2009, Antoinette Fauve-Chamoux et Emiko Ochiai ont souhaité faire davantage la part des changements dans les communautés paysannes en étudiant les extinctions et les renouvellements de « maisons », la transmission échouant plus souvent qu'on a pu le croire. Elles ont aussi proposé de distinguer famille-souche et « maison » à partir d'une comparaison entre l'Europe et l'Asie. Pour elles, la famille-souche peut être ramenée à une définition minimale, à savoir la règle résidentielle et le fait qu'un seul enfant marié reste avec les parents. En Europe, la famille-souche a aussi été regardée comme une unité de production et de reproduction par la transmission du patrimoine inégalitaire, soit une corporation fonctionnant sur plusieurs générations. Le terme « maison » peut être réservé à cette forme particulière de la famille-souche. Mais, étrangement, le propos des auteures rabat la « maison » sur l'idéologie de la filiation unilinéaire, alors que c'est bien le principe de résidence qui est central dans leur définition. Sans doute vaut-il mieux considérer, comme le fait Derouet à la suite de Lévi-Strauss, que la dialectique entre résidence et filiation est le cœur de la définition de la « maison », même si le principe de résidence peut parfois l'emporter.

## Noblesse et “maison” : les ambiguïtés du langage

122

Paradoxalement, alors que Lévi-Strauss se fondait sur ce qui était censé être la conception indigène de la maison nobiliaire dans l'Europe médiévale pour en donner sa définition, la notion de « maison » a été beaucoup moins appliquée à la noblesse qu'à la paysannerie. Le modèle, peu suivi, a été fourni par Christiane Klapisch-Zuber qui s'en est servi pour analyser le patriciat florentin de la Renaissance. Mais c'est moins la définition de Lévi-Strauss, inscrite dans une problématique des structures de la parenté, que l'entité désignée par ce terme et que les Florentins appelaient eux-mêmes ainsi, qui l'a intéressée :

« Des groupes de parenté solides, voire permanents, et dotés d'une personnalité autonome, permettant à leurs membres d'être pleinement identifiables et de s'affirmer publiquement dans la cité, tel est l'un des cadres de référence, et non des moindres, pour tout Florentin bien né. Ces lignages ou “maisons” (*case*) voient circuler entre eux biens matériels et symboliques – richesses, cadeaux, prénoms, honneur – et individus – femmes et parfois enfants. Les hommes, eux, sont stables, enracinés dans une identité lignagère intouchable ; les femmes, mobiles, objets et supports de l'échange entre “maisons”, se portent de l'une à l'autre : ce sont leurs mouvements et les biens qu'elles enlèvent à l'une pour les introduire dans une autre que les *ricordanze* enregistrent avec prédilection, eux qui suscitent les rituels familiaux les plus élaborés, les mieux détaillés aussi par les chroniqueurs domestiques » (Klapisch-Zuber 1990 : 9).

Ainsi applique-t-elle la notion anthropologique dans une société où la parenté connaît une inflexion patrilinéaire très forte. Mais elle lui permet de prendre en compte dans l'analyse aussi bien la parenté lignagère que les marqueurs symboliques et le lieu concret de l'habitation, le tout sous un même nom désignant ce qui s'imposait comme une réalité sociale dans la Florence renaissante.

C'est à Michel Nassiet que l'on doit la reprise des travaux de Lévi-Strauss pour interpréter les phénomènes nobiliaires en France à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne. Dans une série d'articles (1991, 1994, 1995), il démontre, d'une part, que le nom et le blason répondaient à un système idéologique ancré à la fois dans la parenté et dans la résidence (la seigneurie), d'autre part, que ces marqueurs de parenté et de résidence étaient manipulés et instrumentalisés, dévoilant la logique qui sous-tendait ces manipulations, dont le fondement se trouvait dans l'équivalence structurale entre alliance et filiation. Nassiet en conclut que la noblesse formait alors un système à « maisons », système idéologique autant que système de parenté et de transmission, qui ne connut pas de modifications profondes au XVII<sup>e</sup> siècle, à l'exception d'un net infléchissement vers la généralisation de la filiation patrilinéaire. Cette perspective

a été reprise par Robert Descimon (1999) et inscrite dans l'ensemble des évolutions de la noblesse à l'époque moderne ; c'est aussi celle que j'ai adoptée dans mon propre travail (Haddad 2009a). Par la suite, cependant, Nassiet s'est orienté vers une définition bien plus strictement patrilinéaire de la « maison » noble, correspondant à ses propres évolutions dans l'analyse des phénomènes nobiliaires (Nassiet 2000)<sup>16</sup>. Faisant aussi référence à Lévi-Strauss, Claire Chatelain (2008) a également utilisé la notion de « maison » dans son étude des Miron, en insistant sur l'idée de patrimoine matériel et symbolique approprié collectivement. C'est cependant le phénomène lignager qui l'a intéressée au premier chef.

Ce biais dans l'emploi de la notion de « maison » tient largement aux circonstances, mentionnées plus haut, de sa création. Reprenant ce terme à Duby, Lévi-Strauss reconduit l'anachronisme que l'historien commettait dans ses propres textes en se servant d'un mot apparu au XV<sup>e</sup> siècle seulement. Cela a d'autant plus été source de confusions que la plupart des historiens ont utilisé le terme « maison » dans le sens qu'il avait pris à la fin de l'Ancien Régime, où il désignait ce que les anthropologues appellent aujourd'hui le patrilignage<sup>17</sup>, et pas du tout dans le sens forgé par Lévi-Strauss.

Récemment, Pierre Force (2013) a analysé une « maison » de la petite noblesse béarnaise au XVIII<sup>e</sup> siècle, en se fondant sur l'approche de Lévi-Strauss et en s'aidant des observations de Bourdieu sur la société béarnaise. La coutume qui régissait le Béarn créait un système à « maisons » bien plus réglé que dans d'autres coutumes où la transmission des biens propres à un héritier unique n'était pas complète. Le cas qu'il examine, les Lamerenx, lui permet de mettre en évidence le fait que la relation entre société à « maisons » et émigration (ici vers l'Amérique) était complexe. Si le premier Lamerenx à émigrer en 1729 est un cadet, comme les études le disent d'ordinaire, en revanche c'est un aîné qui part grâce à la mise en vente d'une prairie en 1764 (le coût du voyage vers Saint-Domingue et de l'équipement était estimé à 1200 livres tournois). Pierre Force montre que le cadet aurait dû épouser une héritière, mais il aurait alors créé une dette (par la dot) sur la « maison » que celle-ci n'était pas capable de soutenir. L'émigration était un choix moins coûteux, mais qui ne se

16. Pour une analyse inspirée de ces travaux, cf. aussi Valérie Deplaigne (2009).

17. Pour une première approche des significations, à partir des dictionnaires et de quelques exemples, des mots « famille », « maison », « race » et « lignage », cf. Jean-Louis Flandrin (1984 [1976]). J'ai moi-même présenté, en mars 2012, dans le cadre du séminaire que je co-organise avec Robert Descimon à l'École des hautes études en sciences sociales, une histoire des changements de sens de quelques termes de parenté, notamment « lignage » et « maison », du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime. Ce travail fera l'objet d'une publication future.



traduisait jamais par un retour par l'intermédiaire d'un échange avec une autre « maison ». Pour l'aîné, l'émigration était aussi un moyen de faire sa vie en dehors du système à « maisons ». Elle provoquait alors, lorsque l'héritier laissait la place vide, un conflit entre le principe de filiation (le droit d'aînesse) et le principe de résidence.

Dans la perspective béarnaise de Pierre Force, la « maison » noble n'est pas différente de la « maison » paysanne. Pourtant, la comparaison entre les approches de la « maison » dans l'histoire rurale et dans l'histoire nobiliaire, par rapport à la définition de Lévi-Strauss, est instructive. Dans le premier cas, le fonctionnement est pensé dans le cadre de sociétés dans lesquelles le rapport entre héritage et succession est assez rigide, même si Augustins analyse l'existence de formes marginales de la « maison » combinant succession unique et héritage sélectif, voire égalitaire. Les définitions proposées insistent sur le principe de résidence dans le mécanisme de parenté et sur la tendance des sociétés paysannes étudiées à une reproduction à l'identique où le nombre des « maisons » doit rester stable.

La situation n'est pas la même dans un contexte de compétition entre les « maisons », ce qui est le cas dans la noblesse – chez les Kwakiutl comme en Europe –, où il n'y a pas de stabilité des « maisons » mais où elles s'élèvent ou déclinent en permanence, certaines disparaissant. Dans les sociétés rurales, le nombre des « maisons » était plus ou moins fixé par un consensus social qui passait notamment par la prohibition, dans les faits, du mariage entre héritiers. Dans la noblesse, les conséquences étaient différentes selon que la famille choisissait ce que Nassiet (2000) appelle l'« option froide », consistant à faire deux héritiers reprenant chacun une « maison » (celle du père et celle de la mère) avec son nom, ou l'« option chaude », consistant à fusionner dans un même héritier les deux patrimoines, l'une des « maisons » disparaissant alors pour s'incorporer dans l'autre.

Les études articulant noblesse et « maison » laissent donc devant une double difficulté. La première concerne les ambiguïtés de la notion qui, dans son acception vernaculaire telle qu'elle a évolué à la fin de l'Ancien Régime et telle qu'elle a été le plus souvent comprise par les historiens, porte avec elle l'idéologie patrilignagère qui a triomphé dans la noblesse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, et ne correspond pas au sens forgé par Lévi-Strauss. L'historien se retrouve confronté au même embarras que l'ethnologue, celui du rapport entre le terme forgé par Lévi-Strauss et le terme indigène. La seconde difficulté est de prendre pleinement en compte le rôle de la transmission, donc une approche sociologique et historique, dans le fonctionnement des « maisons » nobles, c'est-à-dire toutes les actions nécessaires pour les produire et les reproduire comme

fictionnelles efficaces. Les perspectives récentes des anthropologues qui ont travaillé la notion de « maison » de ce point de vue permettent de la reprendre afin d'interpréter des phénomènes concernant la noblesse d'Ancien Régime, tout en la distinguant des représentations – évolutives – que la noblesse se faisait d'elle-même et du sens qu'elle donnait au mot « maison ».

### Nouvelles perspectives anthropologiques et historiques sur la “maison”

Plusieurs critiques ont été formulées à l'encontre du concept de « maison » de Lévi-Strauss. La première est qu'il n'accorde pas assez de place aux aspects matériels de la résidence. Bourdieu (2000 [1972]) a largement contribué à développer cet aspect spatial et matériel de la maison-foyer dans ses études sur la Kabylie. Ce sont ces rapports entre la signification architecturale, sociale et symbolique de la maison qui ont aussi intéressé nombre d'anthropologues à partir du milieu des années 1990 (par exemple, Carsten & Hugh-Jones 1995). Les composantes physiques et spirituelles de la valeur d'une maison ancrent les personnes à une place et à leurs origines ancestrales. Les identités des personnes sont ainsi inscrites dans le paysage, la maison physique fonctionnant comme un signe matériel de la mémoire sociale qui assigne les groupes à certains lieux (Waterson 2000). Plus récemment, Klaus Hamberger (2010) a montré que la capacité transformative de l'espace de la maison est une caractéristique universelle, par laquelle une même structure sociale est représentée simultanément ou successivement de plusieurs points de vue. L'espace de la maison n'est donc pas la simple projection d'oppositions sociales, mais bien, comme le proposait Lévi-Strauss dans sa définition, l'objectivation d'une relation centrée sur l'alliance.

D'autres critiques ont porté sur le fait que cette définition objective un concept anthropologique comme institution sociale<sup>18</sup>, et sur le fait qu'elle ne fait pas la part de l'historicité et de l'instabilité des processus sociaux de transmission qui rendent problématique la stabilité des « maisons » et encore plus l'existence de sociétés à « maisons » (Joyce & Gillespie 2000). A aussi été contestée l'idée évolutionniste d'un passage de sociétés organisées par la parenté à des sociétés dont les fonctionnements politiques et économiques en seraient détachés, idée infirmée par les recherches des anthropologues. Godelier insiste sur le fait qu'il n'y a pas de

18. C'est la critique de Bourdieu (1993), valable en fait pour l'ensemble des termes de l'anthropologie utilisés pour caractériser les structures sociales de la parenté.

*kin-based society*, contrairement à ce qu'a longtemps affirmé l'anthropologie sociale. Les rapports de parenté au sein de la « maison » ne sont pas qu'un langage, comme le dit Lévi-Strauss, mais ils fonctionnent réellement, concrètement, comme des rapports d'appropriation et de transmission des conditions matérielles et sociales d'existence des « maisons ». Les titres, les rangs, les blasons, les mythes, propriétés immatérielles des « maisons », ne sont pas des faits de parenté, « ils appartiennent à une composante de la société qui englobe tous les groupes de parenté et les met en permanence à son service pour se reproduire : le système politico-rituel, qui fait exister la société comme telle, comme un tout, et la représente comme telle, comme tout » (Godelier 2004 : 108 ; 2013 : 208-211).

Toutes ces critiques portent sur le pôle structural de la définition lévi-straussienne de la « maison ». Certains travaux se sont concentrés sur ce pôle, à l'instar de ceux publiés par Charles Macdonald pour qui, si la définition de la « maison » est sans ambiguïté, l'expression de société « à maison » a l'ambition d'appliquer la notion à une forme de société, d'en faire un type de structure sociale. C'est une extension de la définition initiale, que les contributions du recueil qu'il a dirigé concernant principalement Bornéo, les Philippines et les sociétés paysannes de Java, entendent tester et mettre à l'épreuve. Charles Macdonald (1987) suggère de distinguer la « maison » comme groupe concret et la « maison-fétiche » qui serait une représentation issue de la hiérarchisation de la société. Le problème d'une telle distinction est précisément qu'elle ruine ce qui fait la force de la notion proposée par Lévi-Strauss, qui repose sur le lien effectué entre une institution caractérisée comme personne morale, les rapports de parenté, et les relations entretenues entre des personnes et des biens matériels et symboliques constituant un patrimoine. La notion de « maison » se dilue alors et devient applicable à pratiquement toute société.

Au contraire, c'est l'autre pôle de la définition de Lévi-Strauss, qui insiste sur le processus de transmission et sur les conditions matérielles et sociales de l'existence des « maisons », ouvrant la voie vers le dépassement du modèle structural de la parenté, qui a été approfondi par d'autres anthropologues, en renonçant à l'essentialisation des catégories employées pour se pencher au contraire sur les relations entre les termes anthropologiques et les termes indigènes utilisés (Carsten & Hugh-Jones 1995 : 1-46 ; McKinnon 1995 ; Gillespie 2000). Cette perspective a amené à considérer les « maisons » dans leurs évolutions afin d'insister sur les stratégies permettant d'acquérir, de conserver et de transmettre les fondements des statuts et du pouvoir. L'idée est que tous les groupes ne sont pas capables d'utiliser et de stabiliser certaines relations, manifestées par la parenté et les alliances, de façon à perpétuer un état de génération

en génération. Un autre point est l'analyse de la dimension matérielle des « maisons » ainsi que de leur dimension temporelle : il y a un cycle domestique individuel à l'intérieur des « maisons » et une des fonctions clés des « maisons » est d'ancrer les personnes dans l'espace et de les lier dans le temps. Rosemary Joyce et Susan Gillespie (2000) montrent également un intérêt pour l'idéologie inhérente à la « maison » qui est fondée sur la profondeur temporelle et valorisée par des biens hérités qui incarnent une mémoire collective du passé, ou font référence à une origine. Des narrations portent cette profondeur temporelle, ce lien entre passé et présent (narrations prenant diverses formes et différents supports, pas forcément écrits) qui est une valeur fondamentale dans ces sociétés. Enfin, les analyses doivent prendre en charge le contraste entre l'idéal – porté par les acteurs sociaux – de généralisation et de concentration de la valeur dans la « maison », personne morale, et la particularisation de cette dernière dans des actions individuelles spécifiques, voire la dispersion de sa valeur, par exemple lors des échanges matrimoniaux qui font sortir certains de ses membres. Cette attention aux actions et aux positions individuelles dans la « maison » conduit aussi à la réévaluation de la place des femmes, inégale selon les fonctionnements en « maisons » qui, par exemple, favorisent plus ou moins la succession d'une héritière (Fauve-Chamoux & Ochiai 2009).

C'est dans la lignée de ces travaux qui considèrent la « maison » à la jonction entre un système de pouvoir et des mécanismes de la parenté qui règlent la transmission du pouvoir, que j'ai analysé la noblesse française de la fin du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, notamment à partir du cas des comtes de Belin (Haddad 2009a et b). Le contrat de mariage de Renée d'Averton avec Jean-François de Faudoas en 1582 portait la clause selon laquelle les enfants du mariage reprendraient le nom et les armes de Renée d'Averton. Son mari, lui, utilisa un blason qui écartelait les armes de Faudoas et d'Averton. L'écartelé était un signe de l'alliance et il permettait à François de Faudoas, issu d'une des familles nobles les plus anciennes de Gascogne, de rendre visible son patrilignage d'appartenance et d'en conserver le nom, tout en reprenant celui de sa femme. En revanche, son fils se conforma strictement aux vœux de sa mère et ne porta que les armoiries d'Averton. La filiation matrilinéaire l'emportait dans ce cas précis – pas complètement cependant puisque le nom de d'Averton fut moins utilisé que celui sous lequel fut connu François de Faudoas : M. de Belin, du nom de sa principale seigneurie. Nom et blason étaient bien des signes exprimant au mieux des filiations, capables, dès lors qu'ils étaient transmis, de désigner des lignées ; mais ils ne correspondaient pas toujours l'un l'autre, ce qui est un moyen pour l'historien d'évaluer

des rapports de force au sein de la parenté ainsi que des stratégies de l'alliance et de la filiation. La transmission dans la noblesse, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, n'était pas nécessairement patrilinéaire. Le cas des Belin est loin d'être unique : j'en ai trouvé de nombreux autres.

Les phénomènes d'alliance et de transmission des biens et des noms chez les comtes de Belin, et plus largement dans l'ensemble des familles que j'ai analysées, apparaissent tantôt comme étant indifférenciés, tantôt comme suivant une inflexion patrilinéaire, toujours recouverts par un ensemble de manipulations des discours symboliques qui tentent d'affirmer la continuité des biens et du nom. Tous ces éléments permettent de caractériser le système de la parenté à l'œuvre comme un système « à maisons ». L'exemple des comtes de Belin montre que la constitution d'une « maison » n'était pas une donnée acquise pour toute famille nobiliaire, mais que cela nécessitait au contraire un investissement matériel et symbolique permanent, une solidarité entre ses membres et un effort continué qui seuls permettaient à la « maison » de se perpétuer et de jouer son rôle de reproduction – voire d'accroissement – des positions sociales et des formes de domination.

Dans le système « à maisons », l'aîné est « celui qui appartient à la terre et à qui la terre appartient » (Bourdieu 1980 : 257). Plus généralement, c'est un système dans lequel les choses possèdent les hommes autant qu'elles en sont possédées. Dans les systèmes « à maisons » paysans, la reproduction sociale est pensée en fonction d'un critère de communauté de résidence, de travail et de patrimoine, et non en fonction d'un critère d'unifiliation (Derouet 1995). Mais, dans le cas de la noblesse, la multiplicité des possessions foncières amenait les pratiques de transmission à ressortir à la fois à une logique de filiation et à une logique de résidence, en fonction de l'importance accordée à la seigneurie possédée. Ce qui signifie que la transmission ne s'organisait autour de la notion de bien inaliénable, immobilisé, que pour un certain nombre de terres auxquelles la « maison » était attachée et sur lesquelles se concentrait l'investissement symbolique (Haddad 2009a : 129-137 et 143-144). Le jeu de la transmission était de ce point de vue plus ouvert, et les possibilités d'ascension et de déclin plus grandes.

Les « maisons » n'avaient donc rien de stable, elles évoluaient sans cesse au gré des alliances, des apports et des pertes de patrimoine, du nombre d'individus qui les formaient, des capacités d'enracinement dans des seigneuries, des charges possédées par leurs membres, des réussites ou des échecs des transmissions. De sorte que l'analyse du phénomène des « maisons » nobiliaires doit prendre en compte toutes ses dimensions, matérielle, symbolique, temporelle, spatiale et sociale.

Les contemporains ne pensaient pas les choses très différemment. D'une façon générale, les auteurs qui, sous l'Ancien Régime, se penchent sur la noblesse, accordent une grande attention aux marques distinctives et de reconnaissance des maisons, et les Mémoires évoquent régulièrement leur ancienneté, leurs alliances, leur honneur, leur illustration au service des rois et leur richesse : la substance de la famille suppose des biens, un patrimoine matériel et symbolique<sup>19</sup>. Cette conception substantialiste de la famille noble, qui réunit un nom, des symboles et des individus liés par la parenté, permet de faire le rapprochement avec la notion anthropologique qui désigne un *corporate group* et prend ainsi en charge le rapport complexe entre l'individu et le collectif qui informe la conception de la parenté nobiliaire à l'époque moderne. De ce point de vue, on peut considérer qu'une « maison » était de nature crypto-corporative : lorsque la solidarité fonctionnait entre ses membres, une unité pouvait être créée autour d'un nom, unité largement identifiée à son chef et qui acquérait une visibilité sociale et une capacité d'action (Weary 1985).

La notion de « maison », considérée comme une entité de nature crypto-corporative, permet de repenser la question des stratégies sociales élaborées par les familles et celle de la hiérarchie sociale en incluant toute la complexité du rapport individuel/collectif qui se déployait au sein des maisons nobiliaires. La hiérarchie était en effet double : à la fois entre les « maisons » et entre les individus au sein des « maisons » (Lamaison 1979). De plus, la hiérarchie sociale était également perçue en fonction de la renommée de chaque « maison », donc de leur histoire, et n'était pas le simple résultat de classements socio-économiques ou politiques. La hiérarchie des honneurs, le poids symbolique d'un nom entraient également en ligne de compte. Ce phénomène se percevait dans les mariages, dont l'inégalité économique pouvait être largement compensée par une inégalité symbolique inverse. L'historien, lorsqu'il se penche sur ces questions de hiérarchie sociale, doit donc réintroduire dans ses analyses la temporalité, inscrire les individus dans un cadre collectif et une durée.

Le fonctionnement de la parenté nobiliaire amenait à créer un intérêt collectif qui s'imposait en partie aux membres de la « maison » selon leur position à l'intérieur de celle-ci, sans que la détermination sexuelle entrât obligatoirement en compte. L'apport des femmes était fondamental pour la perpétuation d'une « maison » noble, comme le montrent aussi bien

19. Ce développement s'appuie sur l'exposé intitulé « "Familia accipitur in jure pro substantia" (Bartole) ? Le sens d'un adage à travers la pratique de la noblesse française des premiers temps de l'âge moderne », présenté par Robert Descimon, en mars 2010, dans le cadre de notre séminaire à l'EHESS.

l'exemple des comtes de Belin que ceux des Mesgrigny ou des Vassé (Haddad 2009a, 2010, 2015). Ces éléments combinés expliquent les variations fortes de pouvoir qui existaient parmi les femmes. Cela n'était d'ailleurs pas propre à celles-ci, les hommes se trouvant aussi dans des situations très contrastées selon leur place dans la « maison » et la puissance de celle-ci. Les discours avaient beau assimiler le chef de famille et le père, le fonctionnement de la parenté nobiliaire était porteur de pratiques qui octroyaient cette place et le pouvoir qui l'accompagnait aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Certes, les hommes étaient plus souvent en mesure d'exercer le pouvoir paternel et d'avoir autorité sur les femmes. C'étaient d'abord les héritières, principalement les veuves se retrouvant, par les hasards démographiques, en situation de chef de famille, et ayant obtenu leur indépendance juridique, qui étaient dans une position favorable – occurrence quasi structurelle en raison de la différence d'âge entre les époux. Mais les héritières n'étaient pas les seules femmes en mesure d'exercer un pouvoir. Les femmes bien dotées, dont les biens s'agrégeaient au patrimoine de la « maison » dans laquelle elles s'intégraient, qui avaient des enfants et dont le statut social était comparable à celui de leur mari, pouvaient fort bien jouir de marges d'action non négligeables.

L'utilisation de la définition de Lévi-Strauss pour la noblesse d'Ancien Régime amène à insister sur ce qui lie les relations de parenté à tout un ensemble de processus sociaux, économiques, à la hiérarchie des statuts, au prestige, au pouvoir, aux droits sur la terre, etc. Bref, elle conduit à s'intéresser à des interactions permettant d'aboutir à une compréhension de phénomènes sociologiques dans leurs évolutions et non à en rester à une simple description structurale de formes de la parenté. On peut dès lors réinvestir la notion de catégorie proposée par Bourdieu. L'interrogation doit porter sur le degré de réalisation de la famille et sur qui peut la réaliser sous forme de « maison ». Toutes les familles n'étaient d'ailleurs pas tendues vers un tel objectif, et certaines purent faire les frais, sous forme de conflits notamment, de l'effort à consentir pour l'atteindre (Chatelain 2008, 2010). Mais c'est bien la transmission qui permet de comprendre les enjeux de parenté à l'époque moderne. Dans le cas de la « maison », ce patrimoine est le support de la politique de continuité et le fondement de l'identité, il joue le même rôle, au niveau du système, que celui de la filiation dans le système unilinéaire (Derouet 1997b).

Mais il faut alors s'interroger sur l'historicité de cette forme de réalisation de la parenté. À partir du cas des comtes de Belin, j'ai pu montrer qu'il n'est guère possible de suivre les hommes du XVII<sup>e</sup> siècle dans leur tentative pour penser les formes de la parenté de manière essentialiste et fixiste. Le système de la « maison » lui-même connut des évolutions corrélées aux

changements des pratiques d'alliances et de transmission dans la noblesse, ainsi qu'à la mutation de la définition même du second ordre. Le mode de perpétuation de ce groupe évolua dans le sens d'un renforcement de la contradiction entre le principe de concentration et le principe de pérennité (Dedieu 1998) qui fondaient les « maisons ». Dans les manipulations perpétuelles qui permettaient aux « maisons » de renaître de leurs cendres, un changement prit place au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, la montée d'une conception étroitement patrilignagère de la noblesse qui ôta au système sa capacité d'adaptation, affaiblissant le système de la « maison » (Haddad 2009a : 368-369). Le renforcement de l'idéologie patrilignagère trouva son expression officielle dans la définition de l'ordre nobiliaire imposée par la monarchie. Il triompha progressivement avec les grandes enquêtes de Colbert et les travaux des généalogistes du roi, à partir des années 1660. Cette définition reposait sur la reconstruction des patrilignées et sur la transmission de la vertu noble par le sang, tout autant que sur la capacité du roi à anoblir. Or, la conception patrilignagère du second ordre entraînait en contradiction avec certaines pratiques qui relevaient du système « à maisons », dans lequel la transmission pouvait prendre des formes indifférenciées. Cela contribua très rapidement à obscurcir en partie les significations de ces pratiques. Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, des jugements négatifs étaient portés sur les alliances dans lesquelles les femmes avaient imposé au mari de relever leur nom et leurs armes. Aussi, face aux accidents démographiques ou politiques qui furent toujours un réel risque pour les nobles, les lignées furent davantage menacées d'extinction (Delille 2003, 2007).

On peut formuler l'hypothèse d'une crise générale des « maisons » comme représentations même si, dans les usages sociaux, il y eut persistance des pratiques de manipulation des liens de parenté et des représentations anciennes, qui pouvaient s'accommoder en partie des évolutions propres au second ordre. Ces évolutions étaient d'ailleurs sujettes à des contestations ou à des comportements qui différaient de la norme attendue (Descimon 1999). Les infléchissements patrilinéaires se firent dès la fin de la période médiévale avec le renforcement de l'aînesse liée à la reproduction des dignités (Clavero 1994 ; Sabeau, Teuscher & Mathieu 2007). Mais la patrilinéarité ne l'emporta jamais complètement. Le système de la « maison » ne disparut pas, les manipulations et les formes de transmission ne changeant pas de manière radicale, mais il s'affaiblit. De toute façon, la stabilité n'existait que dans les représentations : dans la pratique, les altérations étaient permanentes. Le patrilignage affirma sa légitimité idéologique supérieure, mais c'était une construction largement illusoire qui, à l'instar de la « maison », doit être étudiée comme un



ensemble de pratiques et de représentations tendues vers des objectifs de transmission en rapport avec les données sociopolitiques et économiques de l'époque.



Le décalage entre le sens précis donné par Lévi-Strauss au mot « maison » et son sens à l'époque moderne me conduit à utiliser des guillemets chaque fois que j'emploie le terme dans son acception anthropologique. Mais cette différence *emicletic* est relative. Les deux significations ont en commun de faire des maisons des entités substantielles cryptocorporatives, des *corporate groups*<sup>20</sup>. Il me semble qu'un des intérêts de la notion de « maison », soutenu par des anthropologues comme Roy Richard Grinker (1994)<sup>21</sup> ou Roxana Waterson (1995), est qu'elle permet de faire émerger des phénomènes qui resteraient cachés sans cela. Elle a donc une valeur heuristique mais à condition de ne pas croire que, par son usage, l'historien décrit une essence sociale ou la nature de la société nobiliaire. Certes, l'application du terme à la noblesse d'Ancien Régime ne va pas sans difficultés, notamment dans le rapport entre le terme anthropologique et la notion utilisée par les contemporains. Mais les mots ne sont pas la clé ultime de la réalité. La « maison » chez Lévi-Strauss est une formation sociale qui ne peut s'appliquer à toutes les sociétés anciennes. Un concept des sciences sociales est un outil pertinent à partir du moment où l'on reconnaît ses caractéristiques essentielles dans une société que l'on étudie. Mais l'application de cet outil fait nécessairement travailler le concept mis en relation avec le matériau empirique : chaque société à des propriétés particulières et les phénomènes observés ne prennent sens que dans l'ensemble des relations auxquelles ils sont articulés et qui font structure (Guerreau-Jalabert 2007). L'historicité rend le concept instable, mais cette instabilité est à la fois la conséquence inéluctable du passage d'une discipline à l'autre, d'une méthode à l'autre, et la condition nécessaire pour faire apparaître certains fonctionnements d'une société et leurs évolutions. Elle est productrice de savoir.

*Centre national de la recherche scientifique  
Centre de recherche historique (CRH-EHESS), Paris  
haddad@ehess.fr*

20. Pour un contrepoint très voisin, cf. Christiane Klapisch-Zuber (1990).

21. L'auteur insiste notamment sur les inégalités et les relations d'ethnicité et de genre parmi les Efe et les Lese du Zaïre, que la notion de « maison » permet de mettre en évidence alors que celles de clan et de lignage renvoient à une égalité et une fraternité idéalisées des parents mâles. Grinker s'éloigne cependant de la définition de la « maison » proposée par Lévi-Strauss.

RÉFÉRENCES CITÉES

Albera, Dionigi

2011 *Au fil des générations. Terre, pouvoir et parenté dans l'Europe alpine (XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble (« La pierre et l'écrit »).

Arrizabalaga, Marie-Pierre

1997 « The Stem Family in the French Basque Country : Sare in the Nineteenth Century », *Journal of Family History* 22 (1) : 50-69.

Assier-Andrieu, Louis

1981 « Nature, persistance et dépérissement de la coutume domestique : la fonction successorale en Capcir et en Cerdagne », *Études rurales* 84 : 7-29.

1982 *Coutume et rapports sociaux. Étude anthropologique des communautés paysannes du Capcir*. Paris, Éd. du CNRS.

1984 « Le Play et la famille-souche des Pyrénées : politique, juridisme et science sociale », *Annales. Économies, sociétés, civilisations* 39 (3) : 495-512.

Augustins, Georges

1981 « Maison et société dans les Baronnie au XIX<sup>e</sup> siècle », in Isaac Chiva & Joseph Goy, eds, *Les Baronnie des Pyrénées. Anthropologie et histoire, permanences et changements*, 1. *Maisons, mode de vie, société*. Paris, Éd. de l'EHESS (« Les Hommes et la terre » 16) : 21-122.

1986 « Un point de vue comparatif sur les Pyrénées », in Isaac Chiva & Joseph Goy, eds, *Les Baronnie des Pyrénées. Anthropologie et histoire, permanences et changements*, 2. *Maisons, espace, famille*. Paris, Éd. de l'EHESS (« Les Hommes et la terre » 18) : 201-214.

1989 *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*. Nanterre, Société d'ethnologie (« Mémoires de la Société d'ethnologie » 2).

Baclocchi, Stéphane & Jérôme David, eds

2005-2006 *Les Études sociales* 142-143-144 : Frédéric Le Play. *Éléments d'épistémologie et de science sociale : anthologie*. Paris, Société d'économie et de sciences sociales.

Barry, Laurent, ed.

2000 *L'Homme* 154-155 : *Question de parenté*. Paris, Éd. de l'EHESS.

Barthélémy, Tiphaine

1988 « Les modes de transmission du patrimoine : synthèse des travaux effectués depuis quinze ans par les ethnologues de la France », *Études rurales* 110-111-112 : 195-212.

2002 « Dots et prestations matrimoniales dans le champ de l'ethnologie : notes sur quelques orientations de recherche », in François Bougard, Laurent Feller & Régine Le Jan, eds, *Les Transferts patrimoniaux en Europe occidentale (VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle)*, 2. *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*. Rome, École française de Rome / Paris, De Boccard : 27-42.

Boas, Franz

1920 « The Social Organization of the Kwakiutl », *American Anthropologist* new ser. 22 (2) : 111-126.

1988 [1940] « The Social Organization of the Kwakiutl », in *Race, Language, and Culture*. Chicago, University of Chicago Press : 356-369.

Bourdieu, Pierre

1980 « La terre et les stratégies matrimoniales », in Pierre Bourdieu, *Le Sens pratique*. Paris, Minuit (« Le Sens commun ») : 249-270.

1993 « À propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales* 100 : 32-36.

2000 [1972] *Esquisse d'une théorie de la pratique*, précédé de *Trois études d'ethnologie kabyle*. Paris, Le Seuil (« Points. Essais » 405).

2002 *Le Bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*. Paris, Le Seuil (« Points. Essais » 477).

2012 *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*. Éd. par Patrick Champagne et al. Paris, Raisons d'agir-Le Seuil (« Cours et travaux »).

#### Burguière, André

1986 « Anthropologie historique », in André Burguière, ed., *Dictionnaire des sciences historiques*. Paris, Presses universitaires de France : 59.

2000 [1993] « Les fondements d'une culture familiale », in André Burguière & Jacques Revel, eds, *Histoire de la France, 2. Héritages*. Paris, Le Seuil (« Points Histoire ») : 21-150.

2006 *L'École des Annales. Une histoire intellectuelle*. Paris, Odile Jacob.

#### Carsten, Janet & Stephen Hugh-Jones, eds

1995 *About the House. Lévi-Strauss and Beyond*. Cambridge-New York, Cambridge University Press.

#### Cerutti, Simona

2004 « Microhistory : Social Relations versus Cultural Models ? », in Anna-Maija Castrén, Markku Lonkila & Matti Peltonen, eds, *Between Sociology and History. Essays on Microhistory, Collective Action, and Nation-Building*. Helsinki, SKS : 17-40.

#### Chatelain, Claire

2008 *Chronique d'une ascension sociale. Exercice de la parenté chez de grands officiers (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*. Paris, Éd. de l'EHESS (« En temps & lieux »).

2010 « Le mari violent et la femme insoumise : entre conflit d'intérêt et théâtralité des genres, le procès Pommereu », in Robert Descimon & Élie Haddad, eds, *Épreuves de noblesse. Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*. Paris, Les Belles lettres : 125-155.

#### Chiva, Isaac & Joseph Goy

1981 « Introduction », in Isaac Chiva & Joseph Goy, eds, *Les Baronnie des Pyrénées. Anthropologie et histoire, permanences et changements, 1. Maisons, mode de vie, société*. Paris, Éd. de l'EHESS (« Les Hommes et la terre » 16) : 5-19.

#### Claverie, Élisabeth & Pierre Lamaison

1982 *L'Impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan (XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles)*. Paris, Hachette (« La Mémoire du temps »).

#### Clavero, Bartolomé

1994 « Dictum Beati : a proposito della cultura del lignaggio », *Quaderni Storici* 86 : 335-363.

#### Collard, Chantal

2000 « "Kinship Studies" au tournant du siècle », *L'Homme* 154-155 : 635-658.

#### Collomp, Alain

1983 *La Maison du père. Famille et village en Haute-Provence aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Paris, Presses universitaires de France (« Les Chemins de l'histoire »).

#### Dedieu, Jean-Pierre

1998 « Familles, majorats, réseaux de pouvoir : Estrémadure, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle », in Juan Luis Castellano & Jean-Pierre Dedieu, eds, *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*. Paris, CNRS Éd. : 111-146.

#### Delille, Gérard

2003 *Le Maire et le prieur. Pouvoir central et pouvoir local en Méditerranée occidentale (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*. Rome, École française de Rome / Paris, Éd. de l'EHESS (« Civilisations et sociétés » 112).

2007 « Représentation, généralisation, comparaison : sur le système de parenté européen », *Annales. Histoire, sciences sociales* 62 (1) : 137-158.

**Deplaigne, Valérie**

2009 *L'Héritage de Marie de La Roche-Guyon. Un conflit entre deux nobles lignages normands à la fin du Moyen Âge*. Rennes, Presses universitaires de Rennes (« Mnémosyne »).

**Derouet, Bernard**

1989 « Pratiques successorales et rapport à la terre : les sociétés paysannes d'Ancien Régime », *Annales. Économies, sociétés, civilisations* 44 (1) : 173-206.

1995 « Territoire et parenté : pour une mise en perspective de la communauté rurale et des formes de reproduction familiale », *Annales. Histoire, sciences sociales* 50 (3) : 645-686.

1997a « Les pratiques familiales, le droit et la construction des différences (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Annales. Histoire, sciences sociales* 52 (2) : 369-391.

1997b « Dot et héritage : les enjeux de la chronologie de la transmission », in André Burguière, Joseph Goy & Marie-Jeanne Tits-Dieuaide, eds, *L'Histoire grande ouverte. Hommages à Emmanuel Le Roy Ladurie*. Paris, Fayard : 284-292.

**Descimon, Robert**

1999 « Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne : la noblesse, "essence" ou rapport social ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 46 (1) : 5-21.

**Duby, Georges**

1972 « Lignage, noblesse et chevalerie au XII<sup>e</sup> siècle dans la région mâconnaise : une révision », *Annales. Économies, sociétés, civilisations* 27 (4-5) : 803-823.

1990 [1988] *Mâle Moyen Âge. De l'amour et autres essais*. Paris, Flammarion (« Champs » 216).

1995 [1981] *Le Chevalier, la femme et le prêtre. Le mariage dans la France féodale*. Paris, Hachette.

**Fauve-Chamoux, Antoinette**

1984 « Les structures familiales au royaume des familles-souches : Esparros », *Annales. Économies, sociétés, civilisations* 39 (3) : 513-528.

2006 « Transmettre une maison : le système successoral des Pyrénées centrales et du nord-est du Japon », *Ebisu* 36 : 139-163.

2009a « Family Reproduction and Stem Family System : From Pyrenean Valleys to Norwegian Farms », in Antoinette Fauve-Chamoux & Emiko Ochiai, eds, *The Stem Family in Eurasian Perspective. Revisiting House Societies, 17<sup>th</sup>-20<sup>th</sup> Centuries*. Bern, Peter Lang : 499-528.

2009b « A Comparative Study of Family Transmission Systems in the Central Pyrenees and Northeastern Japan », in Antoinette Fauve-Chamoux & Emiko Ochiai, eds, *The Stem Family in Eurasian Perspective. Revisiting House Societies, 17<sup>th</sup>-20<sup>th</sup> Centuries*. Bern, Peter Lang : 529-558.

**Fauve-Chamoux, Antoinette & Emiko Ochiai**

2009 « Introduction », in Antoinette Fauve-Chamoux & Emiko Ochiai, eds, *The Stem Family in Eurasian Perspective. Revisiting House Societies, 17<sup>th</sup>-20<sup>th</sup> Centuries*. Bern, Peter Lang : 1-50.

**Fine, Agnès**

1977 « La famille souche pyrénéenne au XIX<sup>e</sup> siècle : quelques réflexions de méthode », *Annales. Économies, sociétés, civilisations* 32 (3) : 478-487.

**Flandrin, Jean-Louis**

1984 [1976] *Familles. Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*. Paris, Le Seuil (« L'Univers historique »).

**Force, Pierre**

2013 « Stratégies matrimoniales et émigration vers l'Amérique au XVIII<sup>e</sup> siècle : la maison Berrio de La Bastide Clairence », *Annales. Histoire, sciences sociales* 68 (1) : 77-107.

Gillespie, Susan D.

2000 « Beyond Kinship : An Introduction », in Rosemary A. Joyce & Susan D. Gillespie, eds, *Beyond Kinship...* : 1-21.

Godelier, Maurice

2004 *Métamorphoses de la parenté*. Paris, Fayard.

2013 *Lévi-Strauss*. Paris, Le Seuil.

Grinker, Roy Richard

1994 *Houses in the Rain Forest. Ethnicity and Inequality among Farmers and Foragers in Central Africa*. Berkeley, University of California Press.

Guerreau-Jalabert, Anita

2007 « Rome et l'Occident médiéval : quelques propositions pour une analyse comparée de deux sociétés à système de parenté complexe », in Jean-Philippe Genet, ed., *Rome et l'État moderne européen*. Rome, École française de Rome / Paris, De Boccard : 197-216.

Haddad, Élie

2009a *Fondation et ruine d'une « maison »*. *Histoire sociale des comtes de Belin (1582-1706)*. Limoges, Publim (« Histoire. Trajectoires »).

2009b « La « maison » noble : pistes de recherches concernant les contraintes de la transmission dans la noblesse française des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », in Anna Bellavitis, Laurence Croq & Monica Martinat, eds, *Mobilité et transmission dans les sociétés de l'Europe moderne*. Rennes, Presses universitaires de Rennes : 203-218.

2010 « Les Mesgrigny ou le coût social et moral des prétentions à l'épée », in Robert Descimon & Élie Haddad, eds, *Épreuves de noblesse. Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*. Paris, Les Belles lettres : 211-231.

2015 « Parenté et transmission dans la noblesse française (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) : le cas des Vassé », *French Historical Studies*. [À paraître].

Hamberger, Klaus

2010 « La maison en perspective : un modèle spatial de l'alliance », *L'Homme* 194 : 7-40.

Joyce, Rosemary A. & Susan D. Gillespie, eds

2000 *Beyond Kinship. Social and Material Reproduction in House Societies*. Philadelphia, University of Pennsylvania Press.

Klapisch-Zuber, Christiane

1990 *La Maison et le nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*. Paris, Éd. de l'EHESS (« Civilisations et sociétés » 81).

Lamaison, Pierre

1979 « Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté : Ribennes en Gévaudan (1650-1830) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations* 34 (4) : 721-743.

Laslett, Peter

1972 *Household and Family in Past Time*. Cambridge, Cambridge University Press.

Le Play, Frédéric

1855 *Les Ouvriers européens. Études sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe, précédées d'un exposé de la méthode d'observation*. Paris, Imprimerie impériale.

Le Roy Ladurie, Emmanuel

1972 « Système de la coutume : structures familiales et coutume d'héritage en France au XVI<sup>e</sup> siècle », *Annales. Économies, sociétés, civilisations* 27 (4-5) : 825-846.

1982 [1975] *Montaillou, village occitan. De 1294 à 1324*. Paris, Gallimard (« Bibliothèque des histoires »).

Lévi-Strauss, Claude

1979 « Nobles sauvages », in *Culture, science et développement : contribution à une histoire de l'homme. Mélanges en l'honneur de Charles Morazé*. Toulouse, Privat : 41-55.

1983a « Histoire et ethnologie », *Annales. Économies, sociétés, civilisations* 38 (6) : 1217-1231.

1983b « Structuralisme et écologie », in *Le Regard éloigné*. Paris, Plon : 143-166.

1984 *Paroles données*. Paris, Plon.

1988 [1979] « L'organisation sociale des Kwakiutl », in *La Voie des masques*. Paris, Presses pocket (« Agora » 25) : 141-164.

Macdonald, Charles, ed.

1987 *De la hutte au palais. Sociétés « à maison » en Asie du Sud-Est insulaire*. Paris, Éd. du CNRS.

McKinnon, Susan

1995 « Houses and Hierarchy : The View from a South Moluccan Society », in Janet Carsten & Stephen Hugh-Jones, eds, *About the House...* : 170-188.

Minard, Philippe et al.

2002 « Histoire et anthropologie : nouvelles convergences ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 49 (4 bis) : 81-121.

Montaigne, Michel de

1992 [1588] *Les Essais*, 1. Éd. par Pierre Villey. Paris, Presses universitaires de France (« Quadrige »).

Nassiet, Michel

1991 « Signes de parenté et signes de seigneurie : un système idéologique (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* 68 : 175-232.

1994 « Nom et blason : un discours de la filiation et de l'alliance (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », *L'Homme* 129 : 5-30.

1995 « Parenté et successions dynastiques aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *Annales. Histoire, sciences sociales* 50 (3) : 621-644.

2000 *Parenté, noblesse et États dynastiques (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*. Paris, Éd. de l'EHESS (« Recherches d'histoire et de sciences sociales » 90).

2002 « La parenté entre anthropologie et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 49 (4 bis) : 96-103.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre

1998 « Émique », *L'Homme* 147 : 151-166.

Pélaquier, Élie

1996 *De la maison du père à la maison commune. Saint-Victor-de-la-Coste, en Languedoc rhodanien (1661-1799)*. Montpellier, Publ. de l'Université Paul Valéry. 2 vol.

Pike, Kenneth L.

1954-1960 *Language in Relation to a Unified Theory of the Structure of Human Behavior*. Glendale, Summer Institute of Linguistic. 3 vol.

Poumarède, Jacques

2005 « Voies anciennes et nouvelles en histoire du droit de la famille méridionale », in Michel Bertrand, ed., *Pouvoirs des familles, familles de pouvoir*. Toulouse, CNRS Éd.-Université de Toulouse-Le Mirail (« Méridiennes ») : 41-50.

Sabeau, David Warren, Simon Teuscher & Jon Mathieu, eds

2007 *Kinship in Europe. Approaches to Long-Term Development (1300-1900)*. New York, Berghahn Books.

Todd, Emmanuel

2011 *L'Origine des systèmes familiaux*, 1. *L'Eurasie*. Paris, Gallimard (« NRF essais »).

Wall, Richard

2009 « Ideology and Reality of the Stem Family in the Writings of Frédéric Le Play », in Antoinette Fauve-Chamoux & Emiko Ochiai, eds, *The Stem Family in Eurasian Perspective. Revisiting House Societies, 17<sup>th</sup>-20<sup>th</sup> Centuries*. Bern, Peter Lang : 53-80.

Waterson, Roxana

1995 « House and Hierarchies in Island Southeast Asia », in Janet Carsten & Stephen Hugh-Jones, eds, *About the House...* : 47-68.

2000 « House, Place, and Memory in Tana Toraja (Indonesia) », in Rosemary A. Joyce & Susan D. Gillespie, eds, *Beyond Kinship...* : 177-188.

Weary, William

1985 « La maison de La Trémoille pendant la Renaissance : une seigneurie agrandie », in Bernard Chevalier & Philippe Contamine, eds, *La France de la fin*

*du XV<sup>e</sup> siècle. Renouveau et apogée : économie, pouvoirs, arts, culture et conscience nationales.* Paris, Éd. du CNRS : 197-212.

Yver, Jean

1966 *Égalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés. Essai de géographie coutumière.* Paris, Sirey (« Société d'histoire du droit »).

Zink, Anne

1993 *L'Héritier de la maison. Géographie coutumière du Sud-Ouest de la France sous l'Ancien Régime.* Paris, Éd. de l'EHESS (« Civilisations et sociétés » 87).

#### RÉSUMÉ/ABSTRACT

---

Élie Haddad, *Qu'est-ce qu'une "maison" ? De Lévi-Strauss aux recherches anthropologiques et historiques récentes.* — Cet article propose un retour sur les usages et les significations de la notion de « maison » depuis sa formulation par Claude Lévi-Strauss dans les années 1970 jusqu'aux travaux récents, aussi bien en anthropologie qu'en histoire de l'époque moderne. En confrontant les approches anthropologiques et leurs appropriations par les historiens de la paysannerie et de la noblesse dans la France d'Ancien Régime, cet article tente à la fois de clarifier les débats sur la notion anthropologique de « maison » et, à partir de là, de proposer des pistes pour un travail interdisciplinaire susceptible d'enrichir la compréhension de l'histoire de la noblesse comme de l'histoire de la parenté entre les XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Élie Haddad, *What is a "House" ? From Lévi-Strauss to Recent Historical and Anthropological Research.* — This essay presents a review of the uses and meanings of the concept of « house » from Lévi-Strauss's formulation in the 1970's to recent anthropological and historical researches. Through a confrontation of anthropological approaches with their appropriations by historians in their studies of peasantry and nobility in Early Modern France, this paper tries both to clarify the debates around the anthropological notion of « house » and to propose new paths for an interdisciplinary work in order to contribute to a better understanding of history of nobility as well as of history of kinship from the 16<sup>th</sup> to the 18<sup>th</sup> century.